

ENS RENNES

Concours Droit-économie

Ce sujet zéro a été élaboré dans le cadre de la réforme du concours d'entrée au département Droit-économie-management qui **entrera en vigueur à la session 2020**. Anciennement appelé *Concours D1*, il devient le *Concours Droit-économie* et il est régi par les arrêtés suivants, publiés le 17 mai 2018 :

- Conditions d'admission des élèves au concours Droit-Économie
arrêté du 18-4-2018 (NOR > [ESRS1800072A](#))

- Programme du concours Droit-Économie d'admission en première année
arrêté du 18-4-2018 (NOR > [ESRS1800073A](#))

Épreuve d'entretien

Sujet zéro n° 8

Sujet et corrigé proposés par Agnès Bauer

(...) La multiplication des remises en cause des expertises officielles en matière de risque sanitaire change la donne pour les industriels, ceux de l'alimentation et la santé en tête [lire page 42]. Plus question de se reposer sur des réglementations contestées ou de dénoncer des peurs irrationnelles. Le point de vue du citoyen s'impose. « Les consommateurs, à tort ou non, ont conclu sur la toxicité de certaines substances. [...] Conscient de ces craintes [...], nous avons pris le parti de ne pas nous réfugier uniquement derrière la réglementation et avons considéré qu'aller au-delà de celle-ci en supprimant peu à peu ces substances controversées faisait partie de notre mission », explique Système U sur son site internet.

Ces polémiques interpellent Virginie Tournay, directrice de recherche au CNRS dans les sciences du politique et membre du Cevipof. « Il y a un déclin frappant de l'autorité sociale et culturelle des institutions scientifiques, dû aux réseaux sociaux qui nous saturent d'informations et mettent opinion et savoir scientifique sur le même plan. » La remise en cause de la « vérité scientifique », ravalée au rang d'opinion parmi d'autres - comme aux États-Unis sur le climat et la théorie de l'évolution - pourrait aussi toucher la patrie de Descartes [lire page 46]. Sans aller jusque-là, il est clair qu'une méfiance à l'égard de l'expertise scientifique s'est enracinée. Elle s'est nourrie de l'accumulation des scandales et du dévoilement des méthodes de certains industriels. La fabrique du doute, chère aux cigarettiers, est emblématique : pendant près d'un demi-siècle, ces derniers ont, tout en connaissant la nocivité du tabac, mené campagnes de presse et études mensongères affirmant l'innocuité des cigarettes pour annihiler l'impact des études démontrant leur danger. (...)

Résultat, les controverses scientifiques s'enlisent. Au risque de faire passer l'apport des scientifiques à la trappe. « La fronde citoyenne ne s'arrêtera pas. La bataille d'experts est inutile. Les citoyens sont de plus en plus nombreux à être touchés, ou à connaître une personne électro-hypersensible dans leur entourage », a ainsi déclaré Gaëlle Vigouroux, conseillère régionale de Bretagne et membre du collectif Stop Linky, lors de son audition à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques. « Il y a un sentiment d'impasse sur les controverses scientifiques, déplore Arnaud Gossement, avocat spécialisé en droit de l'environnement. On a un vrai problème pour gérer ce type de situation qui tourne au conflit, par communiqués et colloques interposés. »

Une chose est sûre, le temps est révolu où le citoyen n'osait pas se frotter à l'autorité scientifique. « Nous ne sommes pas des scientifiques, mais ce n'est pas pour autant que le citoyen ne peut pas venir sur le champ de la science et interpellier experts et autorités, revendique Sophie Pelletier, la présidente de Priartem. Nous sommes concernés au premier chef. » Mieux instruits, accédant à l'information et refusant la passivité face aux institutions scientifiques et aux industriels, les citoyens ont trouvé avec le numérique un puissant levier d'action. Beate Bartès, la présidente de l'association Vivre sans thyroïde, dirige l'une des deux associations de patients du comité de suivi du ministère de la santé sur le

Levothyrox, un médicament contre les troubles de la thyroïde. Depuis sa maison de Léguevin, petite commune de Haute- Garonne, elle a lancé en 2000 un simple forum de discussion de malades sur internet. Fort des échanges et des connaissances accumulées, le forum s'est transformé en association il y a dix ans. Lorsque Merck lance la nouvelle formule du Levothyrox en mars 2017, l'association identifie des signaux alarmants sur l'état des patients et alerte. Beate Bartès voit aussi fleurir au fil de la crise des groupes sur Facebook. « Ils en existaient cinq ou six sur la thyroïde auparavant, il y en a aujourd'hui plus d'une cinquantaine » indique-t-elle. Leurs noms ? « Victimes du nouveau Levothyrox », « Levothyrox nouvelle formule thyroïde arnaque »... Face au déni du laboratoire et des autorités, les infos, vraies ou fausses, enflent et se partagent. (...)

Au-delà du numérique, les citoyens investissent aussi le judiciaire. Les actions de groupe issues de la loi Hamon de 2014 ont ouvert la voie. Elles connaissent des limites, car elles sont réservées à quelques associations agréées et se limitent au préjudice matériel. Mais elles ont stimulé des avocats, qui réunissent des plaintes individuelles pour les traiter de manière collective. Le principe est de faire des économies d'échelles en informatisant via un site web la partie administrative des dossiers. We claim et My smart Cab sont sur ce créneau. Avec My smart Cab, Christophe Lèguevaques a réuni plusieurs milliers de clients contre Linky et le Levothyrox. « Nous sommes le site anti-lobby, explique l'avocat. Notre objectif c'est d'atteindre une masse critique pour pouvoir mobiliser des expertises scientifiques et tenir dans la durée face aux gros moyens des industriels. » (...)

Analyse du sujet

Intérêt du sujet

Avec le développement des réseaux sociaux et des échanges d'expérience, le citoyen remet en cause les expertises officielles dans le domaine de la santé et du risque sanitaire. Ainsi se pose la question de la place du citoyen dans le débat scientifique.

Problématiques

Dans les questions sur le risque sanitaire, l'expertise du citoyen doit-elle être placée au même niveau que l'expertise scientifique ?

Le discours scientifique peut-il aujourd'hui convaincre le citoyen ?

Existe-t-il une « vérité scientifique » ?

Exemple de traitement du sujet

Le discours scientifique peut-il aujourd'hui convaincre le citoyen ?

I. Un discours scientifique aujourd'hui mis à mal par l'opinion publique

Le discours scientifique est produit par des institutions officielles : centres de recherche publics financés par les pouvoirs publics, laboratoires de recherche privés, dont certains sont détenus par les entreprises (ex : laboratoire de R&D).

Pour ce qui concerne les risques sanitaires, ce discours est remis en cause par l'opinion publique pour diverses raisons :

Dans le domaine scientifique, controverses scientifiques sur les conclusions d'études scientifiques contradictoires : pas de réponse tranchée sur les risques sanitaires, ce qui rend le débat confus aux yeux de l'opinion publique, alors que celle-ci a besoin d'être rassurée sur les risques sanitaires

Dans le domaine industriel, manipulation des informations scientifiques par des industriels peu scrupuleux (ex : cigarettiers), dont les malversations ont été mises à jour auprès de l'opinion publique. De plus, certains industriels contribuent à la fabrique du doute envers les études scientifiques. Enfin, les actions de certains lobbies industriels vers le monde politique mettent en cause l'impartialité des instituts de recherche publics. Cela génère une méfiance de l'opinion publique vis-à-vis du monde industriel et de l'autorité publique.

Dans l'opinion publique, remise en cause de certaines expertises officielles par les expériences vécues par les individus. Ces expériences vécues ont valeur de vérité lorsqu'elles ont été partagées par de nombreuses personnes via les réseaux sociaux. Les réseaux sociaux permettent une mise en commun du vécu, et la multiplication des témoignages allant dans le même sens vient contredire par les faits certaines expertises officielles (ex : Levothyrox). Dans cette situation, opinion et savoir scientifique sont mis sur le même plan (cf. propos de Virginie Tournay, directrice de recherche CNRS).

Cette mise en doute de la vérité scientifique par l'opinion publique se traduit par une méfiance à l'égard du monde scientifique, voire une contestation des résultats scientifiques. Cette contestation peut aller jusqu'à des procédures judiciaires contre des entreprises (ex : actions de groupe menées par les associations agréées, ou action collective via un site web d'avocats). Le citoyen se considère expert, au même titre que l'expert scientifique. Cependant, cette expertise du citoyen contribue-t-elle à la prévention des risques sanitaires, au même titre que l'expertise scientifique ? Peut-on se passer de l'expertise scientifique ?

II. Les potentiels dangers d'une opinion publique qualifiée d'expert dans les risques sanitaires

Le citoyen expert, même s'il apporte des informations intéressantes et importantes dans le domaine des risques sanitaires, s'expose à des dangers potentiels lorsqu'il rejette le discours scientifique. En effet, l'expertise du citoyen est pour le moins critiquable, comme on peut le voir dans les questions qui suivent.

L'expertise peut-elle être fondée sur l'agrégation des expériences individuelles vécues ? Se pose la question de la méthodologie d'une étude scientifique. Par exemple, en médecine on réalise des expérimentations dans lesquelles les patients suivent un protocole identique ; cela fonde en partie la fiabilité / la validité des résultats scientifiques.

L'expertise objective peut-elle être envisagée à partir de témoignages individuels ? Le critère de subjectivité dans les témoignages individuels est très marqué, il n'existe pas de contreponds critique pour vérifier la véracité, l'objectivité des témoignages individuels.

Peut-on parler d'expertise pour un citoyen qui n'a pas de connaissance avérée sur les risques sanitaires ? Sans apprentissage, ou lecture critique et approfondie sur les risques sanitaires, le citoyen ne peut pas démontrer une expertise fondée sur un savoir scientifique ; son expertise est plus fondée sur les « on-dit », sur la doxa.

Ainsi, le citoyen expert devrait prendre une certaine distance vis-à-vis des conclusions proposées dans les réseaux sociaux et/ou par certaines ONG, tout en écoutant d'une manière critique le discours scientifique.

Cela peut redonner une forme de ré-acceptation du discours scientifique, mais il faut alors s'interroger sur les façons dont les expertises scientifiques officielles peuvent regagner en légitimité auprès de l'opinion publique.

Aujourd'hui, il ne semble pas y avoir de solution. Les efforts des scientifiques pour vulgariser les informations scientifiques (ex : sites web, magazines spécialisés, émissions télévisées grand public) peuvent contribuer à mieux comprendre l'intérêt de la démarche scientifique, mais paradoxalement ils peuvent aussi donner l'illusion du savoir au citoyen. Celui-ci se verra alors renforcé dans l'idée qu'il est un expert dans le domaine scientifique.

Les autorités publiques et les entreprises pourraient aussi s'efforcer de montrer une certaine éthique dans leurs démarches ; les autorités publiques en préservant par exemple une indépendance vis-à-vis des lobbies industriels ; les entreprises en ne divulguant pas de fausses informations visant à augmenter leurs ventes. Cependant ces actions ne porteront leurs fruits que dans le long terme, alors que les autorités publiques et les entreprises sont confrontées à des exigences plus court termistes (ex : recherche de profit pour les entreprises afin de survivre ou se pérenniser).

En conclusion, le discours scientifique semble aujourd'hui dans l'incapacité de convaincre le citoyen expert, quand l'expertise du citoyen est elle-même sujette à critiques.

Exemples de questions

Sur quoi se fonde l'expertise du citoyen ? Qu'en pensez-vous ?

Pourquoi peut-il exister des controverses scientifiques sur un sujet donné ?

Commentez les propos de l'avocat Christophe Lèguevaques : « Nous sommes le site anti-lobby ».

Comment analysez-vous la position de Système U explicitée sur son site internet ?

Analysez le rôle des réseaux sociaux dans les débats sur le risque sanitaire.

Y a-t-il une « vérité scientifique » ?